

N° 99 - 25 septembre 2002

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



MATISSE, PICASSO l'exposition événement de la rentrée

Dossier
**LA DIVERSITÉ
CULTURELLE,
UNE AMBITION
FRANÇAISE**

Picasso, « Femme au fauteuil rouge », 1939, détail © Succession Picasso 2002 et Matisse, « Nu rose assis », 1935-36, détail © Succession H. Matisse 2002

ISSN 1255 - 6270

Dossier

**La diversité culturelle,
une ambition française**
Page 5

Actualité
**Jean-Jacques Aillagon délocalise
le ministère en Midi-Pyrénées**
Page 2

Une politique pour les jardins
Page 3

**Deux nouvelles missions :
sur le financement et
sur la politique patrimoniale**
Page 9

Mois du patrimoine écrit
du 21 septembre au 20 octobre
Page 11

**La semaine des cultures étrangères
à Paris**
Page 12

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret
Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 27 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>

DU 26 AU 30 SEPTEMBRE JEAN-JACQUES AILLAGON DÉLOCALISE LE MINISTÈRE EN MIDI-PYRÉNÉES

Comme il l'avait annoncé dès son arrivée rue de Valois, Jean-Jacques Aillagon installera pour quatre jours son ministère en région du 26 au 30 septembre. Cette initiative s'inscrit dans le souhait du Premier ministre de rapprocher le gouvernement des élus et des citoyens et de mieux répondre à leurs attentes sur le terrain.

Cette première se déroulera en Midi-Pyrénées, l'une des régions tests avec la Lorraine, choisies pour conduire un bilan et une évaluation de l'action de l'État et de l'ensemble des collectivités qui participent à la vie culturelle.

Ce bilan approfondi permettra d'analyser les forces et les faiblesses des partenariats noués entre les acteurs de la vie culturelle et de proposer un nouveau partage des responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales. Au cours de ces quatre journées, le ministre, son cabinet et les directeurs d'administrations centrales rencontreront les élus, les responsables et les acteurs culturels. Les réunions de travail et les visites de sites lui permettront de mieux apprécier leurs préoccupations et les difficultés qu'ils connaissent dans l'exercice de leurs missions. L'accent sera plus particulièrement mis sur la décentralisation et ses procédures, l'action culturelle en milieu rural, l'architecture et la politique de la ville, le patrimoine, le cinéma, l'audiovisuel et l'édition régionale.

Un second déplacement est d'ores et déjà prévu en Lorraine dans les trois mois qui viennent.

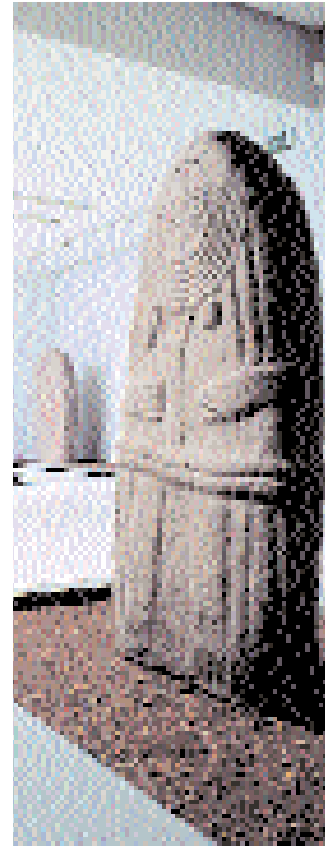
PREMIÈRE RÉUNION EN RÉGION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel est formé de représentants des associations d'élus (maires, présidents des conseils généraux et régionaux). Ce conseil, qui se réunit trois fois par an, est consulté par le ministre sur les projets ayant une implication directe ou indirecte sur la vie et les finances des collectivités territoriales.

C'est ainsi que ces derniers temps, le conseil a été longuement consulté sur la création d'un droit de prêt en bibliothèque, sur la création des établissements publics de coopération culturelle et, bien entendu, sur les perspectives de nouveau partage des responsabilités dans le domaine du patrimoine et de l'enseignement artistique. Ces deux questions seront au cœur de la séance du 26 septembre qui se tiendra à Toulouse.

INAUGURATION DU MUSÉE FENAILLE A RODEZ

Salle des statues menhirs
© Musée Fenaille-Rodez



Après neuf années de travaux, le musée Fenaille de Rodez, récemment rénové, est inauguré par Jean-Jacques Aillagon le 28 septembre dernier. Bénéficiaire d'une coopération exemplaire entre l'État et les collectivités territoriales, le fonds du musée qui abrite notamment la collection française la plus importante de statues-menhirs, dont la célèbre *Dame de Saint-Sernin*, a été réalisé avec la concours des collectivités territoriales (59 %) de l'État (36 %) et de l'Europe (5 %).



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE LA COMMUNICATION D'HOURTIN

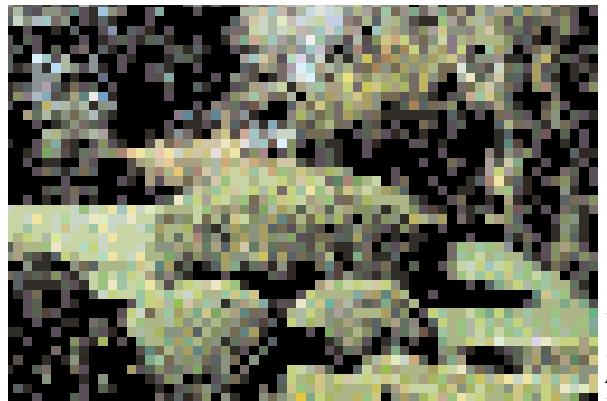


Jean-Jacques Aillagon à l'Université d'été de la communication à Hourtin © D.R.

Jean-Jacques Aillagon a inauguré la 23^e université d'été de la communication à Hourtin. Placée cette année sous le thème des « Futurs », cet espace de réflexion sur la société de l'information a permis d'explorer et de débattre des développements possibles, tant sociologiques que technologiques. La philosophe Blandine Kriegel, qui s'est vue confier le 10 juillet dernier par le ministre une mission d'analyse des contenus des programmes télévisés (voir *LI* n° 98), est intervenue sur le thème de la violence à la télévision. Deux débats ont également été initiés par le ministère de la culture et de la communication : « *Avenir des langues et langues de l'avenir* » animé par

Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française et aux langues de France, et « *Identité européenne et cultures nationales* » animé par Daniel Malbert, chargé de mission au département des affaires internationales. L'IRCAM (Institut de recherche et de coordination acoustique/ musique) a proposé des démonstrations de « *Musiquelab* », un ensemble de logiciels musicaux destinés à l'apprentissage musical dans les établissements d'enseignements. Le laboratoire MAP, unité mixte de recherche associant le ministère de la culture et le CNRS, a également présenté des travaux récents de relevés d'architecture par numérisation en trois dimensions.

Patrimoine UNE POLITIQUE POUR LES JARDINS



Parc du don de la Léonard inventaire plémentaire MH © MH

Jean-Jacques Aillagon a visité le 2 septembre dernier, le festival des jardins de Chaumont-sur-Loire. Il s'est également rendu à Villandry où, après avoir parcouru les jardins sous la conduite de leur propriétaire, Henri Carvallo, il a rencontré Jean Gueroult, président du comité des parcs et jardins de France ainsi que des représentants de son comité. A cette occasion le ministre a affirmé l'intérêt tout particulier qu'il portait à la dimension culturelle des jardins qu'il s'agisse de leur protection patrimoniale ou du soutien au renouvellement des formes. Il a fait part des initiatives qu'il entendait prendre dans ce domaine.

Une opération nationale

Le ministre a d'abord annoncé le lancement d'une opération nationale d'envergure de promotion des jardins au printemps prochain intitulée « *J'ai descendu dans mon jardin* ». Cette manifestation sera réalisée en étroite concertation avec les propriétaires de jardins privés protégés ou remarquables ainsi qu'avec les collectivités territoriales. Son propos sera de lancer la saison des jardins dans les différentes régions de France.

Des jardins à protéger

Jean-Jacques Aillagon s'est également engagé à mettre en œuvre des mesures plus actives pour la protection des jardins historiques et remarquables. Il a notamment insisté sur le fait que les jardins du XX^e siècle, ainsi que leurs abords, devront également bénéficier de ces mesures. Un jardin s'inscrit dans un paysage dont il est une des composantes majeures, et il im-

porte que cet ensemble soit protégé. Il a proposé de créer une commission des jardins remarquables qui serait un organe de concertation entre l'administration et des responsables de jardins historiques et remarquables, qu'ils soient publics ou privés. Cette commission permettrait une mise en réseau de ces jardins. Elle constituerait un lieu d'échange sur des actions de promotion communales de réflexion sur la mise en œuvre de dispositions propres à aider les propriétaires à entretenir ce patrimoine particulièrement fragile que constitue les jardins. « *Un jardin qui bénéficie pas de soins constants et vigilants est appelé à se dégrader et à disparaître* », a souligné le mini-

Deux publications sur les jardins

Cette brochure, réalisée à partir de nos expériences menées pendant l'année scolaire 2000-2001 d'Adoptez un jardin, est conçue comme une boîte à idées où tous les acteurs potentiels de l'opération peuvent puiser pour élaborer de nouveaux projets. Elle est publiée pour la 6^e édition d'Adoptez un jardin, opération, organisée en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Fruit du travail conjoint des DRAC et de la DAPA *Parcs et jardins protégés et monuments historiques* recense quant à elle les 1 600 jardins aujourd'hui protégés. Cette brochure permet ainsi de dresser un panorama des jardins protégés à l'échelon départemental, régional et national. Édité par le ministère de la culture et de la communication, DAPA.

Tél : 01 40 15 80 98

Sommet

LA COOPÉRATION CULTURELLE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE EST FONDAMENTALE POUR L'EUROPE DE DEMAIN

Le délégué du gouvernement fédéral allemand pour les questions de la culture et des médias, le secrétaire d'État et son homologue français, Jean-Jacques Aillagon, se sont rencontrés le 30 juillet dernier à Schwerin pour un échange d'informations. Ils ont voulu marquer ainsi leur volonté de faire de l'axe franco-allemand un des moteurs de l'Europe de demain. Les perspectives politiques et sociales de renforcement de la culture européenne et de l'espace médiatique européen ont été au centre des entretiens. C'est surtout le développement de la chaîne franco-allemande ARTE et la collaboration dans le domaine des médias et dans le réexamen de la directive Télévision sans frontières qui ont été fait l'objet d'échanges. Concernant ARTE, les deux ministres ont confirmé leur volonté de « conforter ARTE dans sa vocation européenne » et de développer notamment « la coopération entre les États-membres de l'Union européenne et les pays candidats »

ARCHIVAGE DES SITES INTERNET : UNE NÉCESSITÉ MAIS PAS D'OBLIGATION DE DÉPÔT LÉGAL

« Il n'y aura pas de dépôt obligatoire de la part des éditeurs de sites » a déclaré Jean-Jacques Aillagon, qui a indiqué que l'extension de la procédure du dépôt légal aux sites internet n'était pas pour l'instant d'actualité. Il a cependant confirmé qu'une mission « d'expérimentation d'archivage » des sites internet sera confiée à la BNF et à l'INA. Ces deux institutions sélectionneront périodiquement un certain nombre de sites ou de pages sur internet avant de les copier et de les archiver sur leurs serveurs en vue de constituer progressivement une mémoire de l'internet. Il est en effet nécessaire de « conserver la mémoire de la production immatérielle du Web » a poursuivi le ministre, avant d'indiquer qu'il était prévu de « reprendre la disposition qui figure dans le projet de loi sur la société de l'information dans la future loi sur le droit d'auteur ». Celle-ci devrait être déposée à la fin de l'année ou au début 2003.

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le gouvernement veille à ce que l'usage du français reste obligatoire

Répondant à la Commission européenne qui avait mis en demeure le Gouvernement à propos de l'étiquetage des produits alimentaires, Jean-Jacques Aillagon a indiqué le 29 juillet « qu'aucune réponse contredisant la loi Toubon sur l'emploi de la langue française ne saurait être donnée par le gouvernement français à cet avis ». Rappelons que l'avis motivé adressé à la France par la Commission européenne, mettait en demeure le gouvernement de se conformer à une décision de la Cour de justice des communautés européennes concernant l'étiquetage des denrées alimentaires. Cette décision risquait de remettre en cause l'obligation d'information en français. Jean-Jacques Aillagon a rappelé que si les dispositions de la loi Toubon prévoient une obligation d'étiqueter en français elles n'empêchent pas d'étiqueter en outre en une ou plusieurs langues étrangères. « Toute autre formule serait incompatible avec la loi du 4 août 1994. En particulier, considérer qu'un pictogramme représentant par exemple des « ailes de poulet », accompagné d'une autre langue que le français, serait une information suffisante, reviendrait à mésestimer gravement le droit à l'information des citoyens, des usagers, des consommateurs, ainsi que leur capacité de jugement ». De fait, le gouvernement, par décret du 1^{er} août 2002 a maintenu l'obligation d'étiquetage en français, tout en prévoyant la possibilité de faire figurer, en outre, une information dans une ou plusieurs autres langues.

Intermittents du spectacle JEAN-JACQUES AILLAGON ET FRANCOIS FILLON ONT ENGAGÉ UNE MISSION SUR L'ASSURANCE-CHOMAGE

Après la concertation avec les représentants syndicaux des intermittents du spectacle, Jean-Jacques Aillagon et François Fillon ont confié par une lettre du 19 septembre une mission conjointe à l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles sur le régime d'indemnisation du chômage des salariés et employés du spectacle relevant des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage. Cette mission est confiée à René Klein inspecteur général de l'administration des affaires culturelles et Jean Roigt, inspecteur général des affaires sociales. Cette mission analysera les différentes statistiques sur le nombre des bénéficiaires de ce régime qui font apparaître d'importants écarts. A partir de son constat, et sur la base des différents rapports rendus sur ce sujet, la mission fera des propositions de manière à permettre un meilleur fonctionnement du régime des annexes VIII et X. A travers cette mission, le gouvernement poursuit deux objectifs : préserver le régime spécifique de l'assurance-chômage et éviter le nombreux abus qui mettent en cause son équilibre. Elle rendra la conclusion de ses travaux pour la fin novembre 2002.

Une communication de Jean-Jacques Aillagon en conseil des ministres

LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UNE AMBITION FRANÇAISE

A la veille du déplacement du président de la République au sommet de Johannesburg sur le développement durable, Jean-Jacques Aillagon a présenté, le 29 août, une communication en Conseil des Ministres sur la diversité culturelle. Il a souligné que « *plus que jamais, la promotion de la diversité culturelle est une ambition qui inspire l'action du Gouvernement* ». La *Lettre d'Information* présente le texte intégral de cette communication.

Dans quelques jours, le Président de la République française présidera à Johannesburg une table ronde sur la diversité culturelle. Œuvrant à faire partager l'idée que les biens culturels ne sont pas de simples marchandises, vouées à s'uniformiser au gré des progrès de la mondialisation, la France s'est en effet toujours engagée activement en faveur de la diversité culturelle. Lors des négociations du GATT, elle a su la défendre à travers le moyen de l'exception culturelle, qui a permis de préserver le droit des États à soutenir par les moyens de leur choix leurs industries

culturelles. La France se reconnaît aussi dans la déclaration, adoptée en 2001 à l'UNESCO, sur la diversité culturelle qui lie cette dernière aux droits de l'homme, en affirmant que toute personne doit « *pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle* ». Plus que jamais, la promotion de la diversité culturelle est une ambition qui inspire l'action du Gouvernement. Au-delà du seul ministère de la culture et de la communication, cette ambition implique naturellement d'autres ministères, en particulier le ministère des affaires étrangères. Elle constitue l'un des enjeux de la politique culturelle nationale.

ELLE VISE TOUT D'ABORD À MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION ET DES CANAUX DE DIFFUSION CULTURELS

AU CŒUR DE L'ENJEU : LES INDUSTRIES CULTURELLES

Au moment où la situation de certaines entreprises se révèle préoccupante, le gouvernement entend œuvrer au maintien et au développement des industries culturelles de notre pays.

1 Le cinéma : soutenir les créateurs ; aider les salles et la distribution

Fondée sur une collaboration exemplaire entre l'État et les professionnels, le soutien au cinéma remplit ces deux grands objectifs grâce à des mécanismes

tels le fonds de soutien, l'avance sur recettes, les aides à l'écriture ; ou à travers les aides sélectives aux salles ou aux distributeurs les obligations de production des télévisions. Il n'en faut pas moins faire évoluer le système pour le préserver. C'est pourquoi le ministère de la culture et de la communication engagera une mission, confiée à une personnalité extérieure, pour proposer une diversification des sources de financement. Cette mission étudiera notamment l'extension à l'ensemble des chaînes et des sources de financement de la « *clause de diversité* », qui fait aujourd'hui obligation à Canal + et TPS d'orienter une partie de leurs investissements vers les films à budget modeste, souvent tournés vers la création et la prise de risque.

2 La musique : parer à la concentration de l'offre ; donner leur chance aux jeunes talents

Mode privilégié d'accès à la musique, le disque est le premier bien de consommation culturelle des jeunes. Concentration de l'offre au niveau de la production et plus encore de la distribution, diminution importante du nombre de titres et d'auteurs diffusés sur les radios commerciales révèlent cependant un besoin de régulation. Sous l'égide du ministère de la culture et de la communication, des groupes de travail se sont mis en place, réunissant l'ensemble de la filière musicale, pour travailler à la définition d'un code de bonne conduite

assurant des relations financières transparentes, et l'ouverture à une plus grande diversité de courants musicaux et de talents. Par ailleurs, pour augmenter les chances des jeunes talents, verra d'être confiée à Jean-Louis Foulquier, directeur du festival des Francofolies de La Rochelle, une mission sur les « *autoproductions* » et leur promotion.

3 L'édition : soutenir la librairie et la création littéraire ; préserver le patrimoine des maisons

Près de 1 500 éditeurs publient chaque année dans notre pays quelque 25 000 titres. Le maintien de cette offre passe par un soutien au réseau des libraires. C'est ainsi que le projet de loi sur le droit de prêt en bibliothèque renforcera le principe de prix unique en plafonnant les remises pour les achats des bibliothèques, afin de rendre plus de chances aux libraires face aux grossistes. Au niveau européen, la France se félicite que la Commission ait reconnu la légitimité des régimes nationaux de prix du livre, mais elle réaffirme sa vigilance à l'égard des risques de détournements par les biais du commerce transfrontalier. Elle a aussi pris connaissance avec intérêt du récent rapport du Parlement européen sur ce sujet. Le soutien de l'État à la diversité éditoriale s'exprime également à travers de nombreuses aides à la publication et à la traduction. Il s'illustre en particulier dans des circonstances exceptionnelles comme le récent incendie du dépôt des *éditions des Belles Lettres*, qui a été s...

d'un soutien important à cette maison, ainsi qu'aux soixante éditeurs qu'elle distribue. Au-delà, le gouvernement considère aujourd'hui avec une extrême attention le devenir de certaines maisons, que les Français tiennent à juste titre comme une part de notre patrimoine culturel et intellectuel.

ÉLARGIR L'OFFRE DE MÉDIAS ET DE CONTENUS

1 La télévision : maintenir un service public fort ; réussir la télévision numérique terrestre ; ouvrir plus largement Arte aux productions européennes

La télévision publique doit assumer sa vocation de télévision de l'offre et proposer à toute heure des programmes conformes à ses missions avec une audience significative. Cela nécessite un service public fort, susceptible de rassembler près de 40 % des téléspectateurs, comme dans tous les grands pays européens. Ce service public concourt à la diversité culturelle aussi bien à travers la vocation généraliste de France 2 qu'à travers la vocation régionale de France 3 et la vocation éducative de France 5. La diversité de l'offre, c'est aussi le nombre accru de chaînes et de services que la télévision numérique terrestre proposera à un nombre accru de nos concitoyens. Le gouvernement s'attachera à assurer les conditions de sa réussite. Enfin, lors du récent sommet de Schwerin, la France et l'Allemagne ont salué la réussite d'Arte et convenu de l'intérêt d'ouvrir

plus largement la chaîne aux productions et aux programmes d'autres pays européens. Une démarche conjointe sera engagée dans les prochaines semaines pour en étudier les modalités.

2 Internet : mettre en place un portail de la culture française et des cultures francophones

La multiplication des supports numériques et l'usage croissant d'internet offrent de nouvelles possibilités d'expression pour la diversité des cultures. C'est pourquoi le volume des pages en français, limité aujourd'hui à 4 % des pages ouvertes sur le réseau mondial, doit y être enrichi et stimulé.

Le ministère de la culture et de la communication, en liaison avec les opérateurs de la francophonie, engagera dès le printemps 2003, la création d'un portail de la culture française et des cultures francophones, s'appuyant sur les nombreuses réalisations multimédias existantes et capable de les fédérer. Avec les autres administrations concernées, et dans un souci d'enrichissement des contenus, le ministère soutiendra en outre dans leur démarche les porteurs de projets désireux d'accéder aux aides du programme européen « e-contenu ».

Il intensifiera en même temps son aide technique et financière à la politique de numérisation des collections d'œuvres, d'ouvrages et d'images, en mettant l'accent sur les fonds territoriaux.

3 Au service de la culture scientifique : un nouveau départ pour la Cité des sciences et de l'industrie

La culture comme compréhension du monde ne se conçoit pas sans le partage de la connaissance scientifique. Depuis sa création en 1985, la Cité des Sciences et de l'Industrie a connu un incontestable succès public, avec quelque 40 millions de visiteurs. Elle n'en est pas moins aujourd'hui à la recherche d'un second souffle. Pour le gouvernement, la nomination prochaine d'un nouveau président représentera l'occasion d'engager les chantiers qui pourront faire de ce grand équipement une institution phare, partenaire du rayonnement international de la recherche française.

DÉFENDRE ET STIMULER LA CRÉATION

1 A l'heure des réseaux, consolider la propriété littéraire et artistique

Il apparaît essentiel aujourd'hui de concilier deux nécessités : favoriser l'accès de tous à la culture et protéger les auteurs et leurs ayants droit. C'est en ce sens que le gouvernement transposera la directive du 22 mai 2001 sur la propriété littéraire et artistique, qui fera l'objet d'un projet de loi d'ici la fin de l'année.

2 Mettre en œuvre le droit de prêt

Le Gouvernement proposera au Parlement le projet de loi relatif au droit de prêt pour les

livres empruntés dans les bibliothèques publiques et universitaires dans le même souci : renforcer le respect du droit d'auteur et assurer une juste rémunération des ayants droit, sans toutefois créer d'obstacles financiers à l'accès à la lecture publique et à sa promotion par les collectivités locales.

3 Rénover le soutien à la création plastique contemporaine

L'État et les collectivités locales favorisent la diversité dans la création, et la découverte de nouveaux talents, à travers des dispositifs tels que la commande publique et les fonds de soutien à la création contemporaine, fonds nationaux (FNAC) et fonds régionaux (FRAC). L'année 2003 sera celle du 20^e anniversaire du FRAC. Cet anniversaire sera l'occasion de mettre en valeur leurs richesses, et, au-delà, d'engager une réflexion collective sur les politiques d'acquisition et sur les modalités de la commande publique et sur la complémentarité du FNAC et du FRAC.

LA FRANCE, PROMOTEUR DE LA DIVERSITÉ DANS LE MONDE

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ; AFFIRMER LA PLACE DE LA LANGUE FRANÇAISE ; VALORISER LE DYNAMISME CULTUREL DE NOTRE PAYS

1 Promouvoir la diversité linguistique

La promotion de la diversité linguistique repose tout parti-

lièrement sur le principe de l'apprentissage obligatoire de deux langues vivantes, réaffirmées dans la résolution conclusive de l'année européenne des langues (2001). La France soutient l'engagement plus fort des institutions européennes en faveur d'une véritable politique linguistique. La mise en place les 20 et 21 juin dernier d'un réseau européen d'organismes nationaux chargés de la politique linguistique constitue à cet égard une étape décisive. Sur le territoire national lui-même, si l'État a pour mission essentielle de veiller à la maîtrise et à l'usage par tous de la langue française, langue de la République, il doit également veiller à la pérennité des langues régionales, éléments de notre patrimoine culturel. Le ministère de la culture et de la communication engagera, avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ainsi qu'avec les collectivités locales, une réflexion approfondie. Il tiendra en 2003 des Assises nationales des langues de France visant à proposer une politique répartissant les rôles entre les différents partenaires.

2 Affirmer la place du français sur la scène internationale et sa primauté dans notre pays

Le français est, et doit rester, une langue internationale. Il l'est d'abord à travers la Francophonie, qui tiendra son prochain sommet à Beyrouth du 18 au 20 octobre prochain, sur le thème du dialogue des cultures. Ce sommet sera l'occa-

sion pour les chefs d'État et de gouvernement de réaffirmer la priorité qu'ils accordent à cette dynamique politique, économique, culturelle et humaine. Il l'est également à travers la détermination de notre pays à faire respecter son statut de langue officielle et de travail dans les instances internationales, en particulier au sein de l'Union européenne. Les ministères des affaires étrangères et de la culture intensifieront leur action conjointe pour que le prochain élargissement ne constitue pas, pour notre langue, une menace de régression, mais une chance de progrès. Dans ce cadre, la formation au français des futurs fonctionnaires européens devra constituer une priorité. La vitalité de notre langue est par ailleurs indissociable du respect de son usage sur le territoire national, dans toutes les circonstances de notre vie sociale, respect du aux citoyens de notre pays, pour qui le français est la clef de l'accès à l'information, au savoir, à la formation, à la culture. Pour transcrire la dernière directive des produits, le Gouvernement a ainsi pris un décret autorisant, parallèlement au français, l'étiquetage des produits alimentaires dans une ou plusieurs langues étrangères. En garantissant dans tous les cas l'usage du français, ce texte répond à l'impératif d'information et de protection du consommateur. C'est dans cet esprit que le gouvernement veillera à l'application de la loi du 4 août 1994 sur la langue française et que le premier ministre signera, à cette

fin, une circulaire relative à l'usage de la langue française.

3 Valoriser le dynamisme culturel de notre pays

Ce dynamisme doit particulièrement s'exprimer dans quatre domaines. En premier lieu, la présence de la culture française à l'étranger, le gouvernement dispose, avec le réseau culturel dépendant du ministère des affaires étrangères, d'un instrument de très grande qualité. Le ministère des affaires étrangères a engagé une réflexion sur la modernisation de ce réseau, pour le rendre plus efficace et cohérent. Le ministère de la culture et de la communication apportera son concours à cette réflexion. Il mobilisera en outre ses grands établissements nationaux, pour qu'à travers l'organisation de grandes expositions, ou d'actions de coopération, ces institutions apportent leur contribution à la présence culturelle internationale de la France. En deuxième lieu, la voix de la France à l'étranger. Radio France Internationale et TV5, la chaîne francophone, contribuent à cette ambition. Mais il faut aller plus loin, en mettant à l'étude une chaîne d'information internationale, à laquelle le gouvernement travaille actuellement, sous l'égide du ministère des affaires étrangères. En troisième lieu, l'accueil et la formation en France d'artistes et d'opérateurs étrangers. Notre pays ne doit pas régresser par rapport à d'autres nations, notamment anglo-saxonnes, et tourner le dos, peu à peu, à une longue et

riche tradition. Pour recenser les besoins et les capacités d'accueil en France dans les différents secteurs de la culture, pour définir une véritable stratégie, une mission a été engagée, qui débouchera sur des propositions avant la fin de l'année. En matière d'ouverture, l'attention, le soutien de la France aux autres cultures. En témoignent entre autres la construction à Paris d'un musée du quai Branly et le projet de construction, à Marseille, du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée. En témoignent également les actions menées par les ministères des affaires étrangères et de la culture pour développer des partenariats avec les pays en développement dans tous les secteurs de la culture, notamment le cinéma et l'accès au livre français. Cette politique doit aller en s'affirmant et en accroissant ses moyens.

PORTER L'EUROPE CULTURELLE

1 Renforcer la place de la culture dans l'édifice institutionnel

La Convention sur l'avenir de l'Europe réfléchit à un nouveau projet d'architecture institutionnelle de l'Union. Deux éléments sont d'une importance primordiale dans le domaine de la culture. En premier lieu, le renforcement de l'article 15 du traité instituant la communauté européenne, qui dispose que « la Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir

voir la diversité des cultures», est un souci constant de la France. Le second élément est la préservation, lors de la prochaine conférence intergouvernementale, du traitement spécifique obtenu dans le Traité de Nice pour les négociations commerciales dans le domaine des services culturels et audiovisuels.

2 Faciliter la décision en matière culturelle

L'adoption des programmes relatifs à la culture à la majorité qualifiée permettrait une adoption plus rapide et l'obtention de budgets plus élevés, la règle de l'unanimité soumettant en effet le budget culturel à l'appréciation des moins-disants. Le ministère de la culture et de la communication a engagé une réflexion générale sur les voies et moyens pour renforcer l'effort de l'Union européenne en faveur de la culture. Un mémorandum sur l'action de l'Union en faveur de la culture est ainsi en projet.

3 Faire progresser les points de vue et les enjeux culturels mis en avant par la France dans la politique de l'Union

L'article 151-4 évoqué plus haut a déjà permis d'importants progrès, notamment dans le domaine de l'audiovisuel public. En effet, sur la base de cet article et du protocole au traité d'Amsterdam sur le service public de radiodiffusion, la Commission européenne a adopté en novembre dernier, une communication sur le service public de radiodiffusion qui correspond aux attentes

françaises. Parmi les dossiers qui mobiliseront particulièrement le Gouvernement français, figurent l'audiovisuel et le cinéma, le disque et le marché de l'art. Bruxelles a validé le système français d'aide au cinéma jusqu'en 2004. Le Gouvernement devra préparer cette échéance. De même, la France sera attentive à l'évolution du cadre réglementaire interne sur l'audiovisuel, notamment la directive *Télévision Sans Frontières*. En ce qui concerne le disque, la France a d'ores et déjà demandé à la Commission l'application du taux réduit de TVA. Cette mesure encouragera en effet les consommateurs à explorer de nouveaux courants musicaux, et les industriels à diversifier leur offre. Cette modification nécessite une proposition de la Commission et un accord à l'unanimité des États membres. Il convient enfin d'engager une réflexion, notamment en ce qui concerne la TVA à l'importation et le droit de suite, qui permette aux marchés de l'art français et européen de se situer dans une position concurrentielle équitable sur la scène internationale.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

1 O.M.C. : vigilance durant le cycle de Doha

Les accords adoptés en 1994 permettent à l'Union et ses États membres de maintenir et de développer des politiques en faveur du secteur audiovisuel.

Dans le cadre du nouveau cycle de négociations qui s'est ouvert à Doha, l'existence de demandes de libéralisation commerciale portant sur le domaine culturel invite à la vigilance, en s'appuyant sur le mandat de négociation adopté par l'Union en 1999 en faveur de la sauvegarde de la diversité culturelle. En outre, la France encouragera activement ses partenaires de l'OMC à promouvoir de la même manière leur propre identité culturelle.

2 Johannesburg : la diversité culturelle au service du développement durable

La table ronde organisée par l'UNESCO et le PNUD, à l'occasion de la conférence de Johannesburg, viendra souligner que le développement durable et la diversité culturelle sont deux causes indissociables. L'expérience récente enseigne ainsi qu'il est vain pour un pays d'espérer favoriser son développement en se coupant de sa propre culture, au risque de favoriser la réaction extrémiste.

3 Vers l'adoption d'un instrument international sur la diversité culturelle

Le Président de la République dans son discours du 8 avril, s'est prononcé en faveur de cet instrument, dont la déclaration de l'UNESCO pourrait constituer le point de départ. Un projet est en cours d'élaboration au sein du réseau international de politique culturelle, constitué autour du ministre canadien du patrimoine, auquel le ministère de la culture et de la

communication participe. Il convient désormais d'apprécier dans quelles mesures ce texte, qui réclame encore des améliorations techniques, peut constituer la base du projet d'instrument international sur la diversité culturelle et de déterminer dans quelle enceinte intergouvernementale il pourra faire l'objet d'une négociation formelle. En tout état de cause, la France considère que cette négociation ne doit pas s'inscrire au sein de l'OMC.

DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE À LA DIVERSITÉ DES ACTEURS DE LA CULTURE

La diversité culturelle réclame en effet une diversification de l'initiative culturelle, à travers une plus grande implication des particuliers et des entrepreneurs aux côtés de l'État, des collectivités locales et des associations. L'encouragement du mécénat doit être le signe clair d'une reconnaissance, par l'État, que tous les citoyens ont vocation à participer à la politique culturelle de notre pays, et au-delà, naturellement à toutes les causes d'intérêt général. Le ministère de l'intérieur et le ministère de la culture et de la communication ont d'ores et déjà engagé ce chantier prioritaire.

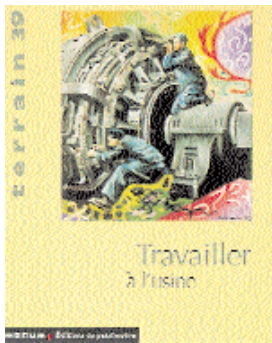
Publication**LE RAPPORT AU PARLEMENT
SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE
FRANÇAISE, ÉDITION 2002**

Élaboré par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, le rapport sur l'emploi de la langue française est précédé cette année d'un avant-propos du Premier ministre. Celui-ci souligne sa volonté de mener une politique efficace et renouée en faveur de la langue française autour de quatre objectifs prioritaires : assurer sur notre territoire la primauté du français, langue de la République ; renforcer l'action en faveur de la maîtrise du français et de la lutte contre l'illettrisme ; veiller à la pérennité des langues régionales et, enfin, réaffirmer la place du français sur la scène internationale. Le rapport aborde les aspects de la politique linguistique de la France autour des évolutions les plus marquantes de la période 2001/2002. Sur le plan national, les dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française concernant l'information des consommateurs sont appliquées de façon très satisfaisante. L'importance croissante du droit communautaire réclame cependant d'exercer une grande vigilance afin de préserver ce dispositif législatif. La maîtrise de la langue française est également au cœur des préoccupations de l'État qui s'est, notamment, engagé dans la voie de la simplification du langage administratif. L'action publique dans le domaine des langues de France a été soutenue, tant du point de vue de l'observation de leur pratique que de leur valorisation. Enfin, sur le plan international, le rapport montre qu'une attention doit être portée aux institutions internationales, notamment à l'Union européenne. Un plan d'actions a été mis en œuvre par la France et la Francophonie pour consolider la place du français.

**Vous pouvez vous procurer le rapport
auprès de la DGLFLF**

Tél : 01.40.15.36.85.

www.dglf.culture.gouv.fr

**Publications****ETHNOLOGIE : DE L'USINE
AUX BIJOUX**

Patrizia Ciambelli a consacré un ouvrage de la collection *Ethnologie de la France*, coéditée avec la Maison des sciences de l'homme aux *Bijoux à secrets*. En partant du métissage moderne entre bijoux précieux et bijoux exotiques ou fantaisie, l'ethnologue a recherché les croisements entre présence et absence, secret et dévoilement, oubli et souvenir, les actes par lequel un individu se pose comme personne et affiche la nature des relations qu'il entretient avec les autres. Le n° 39 de *Terrain*, revue semestrielle éditée avec *Monum, Editions du patrimoine*, s'interroge quant à lui sur ce qu'est *Travailler à l'usine*. A travers la diversité des enquêtes proposées, il rompt avec la tendance à partager le monde du travail entre ce qui relèverait de la pure rationalité productrice et ce qui serait de l'ordre des représentations et des relations sociales. Il démontre que la rationalité, l'imaginaire et le symbolique coagissent au cœur même de l'activité productrice. Que ce soit dans la sidérurgie, le nucléaire, l'aérospatiale, la maroquinerie, la mine, l'automobile ou l'électricité, les manières de vivre le travail sont autant de dispositifs individuels ou collectifs pour mettre cette activité à distance, aménager le hors travail, organiser l'espace, mettre en scène des clivages, accommoder des connaissances, définir des références identitaires, construire des liens sociaux, réactiver une mémoire, bricoler des stratégies ou exprimer l'estime de soi.

Diffusion CID,
131 bd Saint Michel 75005 Paris

**Contact Mission du patrimoine
ethnologique :**

Dorine Bertrand 01 40 15 86 63

Cinéma**DEUX NOUVELLES MISSIONS :
SUR LE FINANCEMENT ET
SUR LA POLITIQUE PATRIMONIALE****Une mission sur le financement
du cinéma français**

Jean-Jacques Aillagon vient de confier, le 18 septembre dernier, une mission sur les évolutions nécessaires du système de soutien à la production cinématographique à Jean-Pierre Leclerc, Conseiller d'État, ancien président de la section de l'intérieur au Conseil d'État, administrateur de France Télévisions, ancien président du comité de la diffusion au Centre national de la cinématographie.

Cette mission s'appuiera, notamment, sur les premières orientations du groupe de travail initié par le Centre National de la Cinématographie. Ce groupe a présenté la synthèse de ses travaux dans un rapport où il a proposé quatre pistes de travail : le développement des instruments fiscaux (modernisation du système des SOFICA ; les autres outils d'aide à l'investissement dans les films indépendants) ; le rééquilibrage de la contribution de l'édition vidéo et DVD au compte de soutien et enfin le développement des fonds régionaux d'aide à la production et l'extension de la « clause de diversité » à d'autres sources de financement. Ces propositions n'ont cependant pas encore été soumises aux organisations professionnelles, et les modalités de mise en œuvre des orientations proposées restent à préciser.

Destinée à « soutenir les créateurs » d'une part et à « aider les salles et la distribution » de l'autre, le soutien au cinéma s'appuie sur des mécanismes tels que le fonds de soutien, l'avance sur recettes, les aides à l'écriture ou les aides sélectives aux salles ou aux distributeurs.

**Une mission sur la politique
patrimoniale
cinématographique**

Jean-Jacques Aillagon a confié le 6 septembre dernier, à Serge Toubiana journaliste, ancien directeur des *Cahiers du cinéma*, une mission d'expertise sur la politique patrimoniale française en matière cinématographique. Serge Toubiana devra remettre son rapport fin décembre prochain. Le premier axe de sa mission « portera sur la mise en œuvre des missions de collecte des fonds patrimoniaux » des institutions, tant publiques que privées qui en sont chargées. « Je souhaite également », a ajouté le ministre « que vous abordiez la question des relations de ces institutions avec les ayants droit et les déposants et, plus généralement, la stratégie de mise en œuvre des missions patrimoniales par chaque institution ». Concernant « les travaux commencés dans le bâtiment du 51, rue de Bercy » dont Jean-Jacques Aillagon a annoncé qu'ils « seront poursuivis » et « qu'une grande institution consacrée au cinéma y installera », le ministre demande à Serge Toubiana de lui faire des propositions sur « l'organisation juridique de l'institution qui s'y installera ». Enfin, il a indiqué qu'il « compte s'appuyer sur les résultats de son étude pour éventuellement adapter l'aménagement intérieur de ce bâtiment, sachant cependant remettre en cause fondamentalement les marchés déjà passés et le calendrier général du projet ».

Pour conduire sa mission, Serge Toubiana pourra faire appel aux moyens du CNC.

MATISSE/PICASSO AU GRAND PALAIS À PARTIR DU 22 SEPTEMBRE



Jean-Jacques Aillagon et Bernard Arnault © Sophie Dunston

Jean-Jacques Aillagon a reçu au ministère, le 5 septembre dernier, les organisateurs de l'exposition *Matisse/Picasso* en présence des membres des deux familles, de prêteurs et d'institutions grâce auxquels cette exposition exceptionnelle a pu être réalisée.

« Cette confrontation de deux géants de l'art du *xx^e* siècle témoigne d'un acte de coopération internationale de première importance » a déclaré le ministre. L'exposition a, en effet, d'abord été présentée à la Modern Tate à Londres puis, après Paris, le sera au MOMA de New York. En France, elle repose sur la coopération de la Réunion des musées nationaux, du Centre Pompidou et du Musée Picasso. Le ministre a particulièrement remercié Bernard Arnault, président de LVMH, mécène de l'exposition et confirmé à cette occasion l'importance qu'il attachait au développement du mécénat culturel et son intention de faire adopter de nouvelles dispositions réglementaires afin de le faciliter.

Le ministre s'est également félicité de la création d'un site internet exceptionnel puisqu'il s'adresse aussi bien au grand public qu'aux chercheurs travaillant sur les deux artistes. Ceux-ci disposeront d'un accès direct à l'ensemble des ressources en ligne concernant Matisse-Picasso.

Du 22 septembre au 6 janvier au Grand-Palais à Paris
www.matissepicasso.com

LIRE EN FÊTE 2002

Du 18
au 20 octobre



A travers ses multiples manifestations, « Lire en fête » s'est imposé au fil des ans comme un moment privilégié de la vie culturelle. Durant trois jours, un public de plus en plus large peut rencontrer tous les acteurs de la vie du livre dans les lieux les plus divers et, parfois, les plus insolites. Textes déclamés, mis en scène, parcours littéraires, rencontres, festivals, débats, contes mettront le livre à l'honneur.

En vrac, retrouvez toutes les grandes initiatives nationales de « Lire en fête »

A l'initiative de la DMDTS, avec le concours du CNT de nombreuses scènes organiseront des événements autour du théâtre. Avec « En train de lire » la SNCF invite tous ses lecteurs à venir lire en continu *les Mille et unes nuits* dans 15 gares. Afin d'inviter le plus large public à se rendre dans une librairie, le ministère éditera *Histoires de lectures*, où 30 écrivains sont invités à s'exprimer sur le thème du commencement. Un concours de nouvelles liées au cinéma est proposé par l'Association française des cinémas d'art et d'essai.

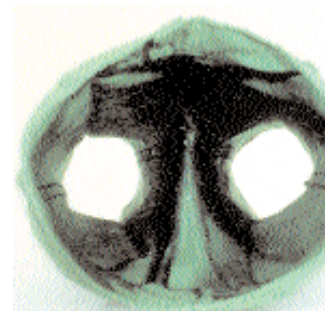
« Lire en fête » n'a pas de frontière

Pour cette édition, outre les deux manifestations phares qui mettent l'accent sur « l'Europe des littératures » (en Aquitaine) et sur « le Maghreb des livres » (à Paris), l'opération trouve un écho prometteur dans plus de 100 pays, de Saint-Petersbourg à Taïpei, de la Grenade au Niger ou du Costa-Rica au Kazakhstan.

Sur le site internet de « Lire en fête », Découvrez tout le programme régional par région.

www.lire-en-fete.culture.fr

LES 20 ANS DU FRAC ALSACE

Patrick Tosani, Masque n° 7, 1999
© Agence culturelle

Après les présentations remarquées des collections du FRAC Bretagne en 2001 puis FRAC Haute-Normandie en 2002, c'est au tour du FRAC Alsace de présenter sa *Collection - Il était une fois*, du 18 septembre au 15 décembre. Cette présentation augure un projet d'exposition nationale, souhaitée par le ministre, où tous les FRAC mettront une sélection de leurs acquisitions ; *la Lettre d'information* reviendra largement sur cet événement qui aura lieu à l'été 2003. Pour sa part, avec une collection forte de plus de 1 000 pièces, avec plus de 400 prêts annuels et l'organisation, chaque année, de 50 expositions, le FRAC Alsace s'affirme comme une structure majeure en matière de diffusion de la création vivante. Pour ses vingt ans, le FRAC Alsace a laissé carte blanche aux membres de ses différents comités techniques, pour présenter les œuvres qui ont le plus retenu l'attention.

Dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006, l'État, la Région Alsace et l'Agence Culturelle d'Alsace ont, le 17 septembre dernier, signé une convention triennale de partenariat pour le développement du FRAC Alsace. Cette convention, accorde une importance toute particulière à l'équipement et au programme triennal de restauration des œuvres.

Frac Alsace, 1-Espace Gilbert Estève
67601 Sélestat

Tél : 03 88 58 87 55

agence@culture-alsace.org



PATRIMOINE ET TERRITOIRES

les 19^e Journées du patrimoine

Les Journées du patrimoine, rendez-vous culturel de la rentrée pour un large public, se sont tenues les 21 et 22 septembre. Cette 19^e édition s'inscrivait dans les Journées européennes du patrimoine. 47 pays européens ont rejoint la France et sont soutenus depuis 1991 par le conseil de l'Europe. Placées sous le thème « Patrimoine et Territoires », ces journées confirment leur succès avec 11 500 000 visiteurs. 13 472 ouvertures et 19 320 manifestations ont ainsi animé pendant tout le week-end l'ensemble du territoire français. Une tendance se confirme : le développement du nombre de visites guidées et de circuits de découverte. Les modalités de visite se sont diversifiées : du roller à la bicyclette et de l'autobus aux voitures anciennes. Le thème retenu, « Patrimoine et Territoires », visait à souligner la part croissante du patrimoine dans les politiques locales. Ce choix s'inscrit aussi bien dans l'histoire de la manifestation que dans l'évolution de la gestion institutionnelle du patrimoine. Jean-Jacques Aillagon, qui a fait du patrimoine une de ses priorités, a en effet engagé une réflexion sur une nouvelle répartition des rôles, en la matière, entre l'État, les collectivités locales et tous les autres partenaires de cette politique.

MOIS DU PATRIMOINE ÉCRIT

Du 21 septembre au 20 octobre

Du 21 septembre au 20 octobre, *le Mois du Patrimoine écrit* sera consacré aux Images du Moyen Âge. Cette manifestation est liée au projet de valorisation de la numérisation des enluminures médiévales, mené par le ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec le CNRS (IHRT), la Fondation CIC pour le livre et les Éditions Fayard.

Les fonds médiévaux (manuscrits enluminés, plans cadastraux, sceaux...) conservés par les bibliothèques, les services d'archives et les musées seront présentés au public sous leur forme originale ou numérisée (CD Rom, sites Internet...). Mais cette manifestation souhaite aussi mettre en valeur les différentes représentations littéraires et graphiques du Moyen Âge à travers les siècles. Seront notamment évoqués, selon les lieux : la littérature du XIX^e siècle, le folklore et les mythes médiévaux, la place du Moyen Âge dans la littérature pour la jeunesse, dans les jeux de rôles...

Comme chaque année, six expositions (voir ci-contre) ont été sélectionnées par la DLL et le catalogue de chacune d'elles sera publié dans la collection (RE)Découvertes. Un colloque - *Le Moyen Âge à livres ouverts* - s'est tenu les 24 et 25 septembre à Lyon. Il a réuni les chercheurs, pour une analyse des fonds médiévaux, leurs itinéraires et interprétations au fil des siècles, mais aussi pour une présentation des multiples déclinaisons et représentations fictives de cette période dans l'art et la littérature.

Les six expositions labellisées (RE)Découvertes :

- » **Enluminures arrageoises** : le Scriptorium de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras des origines au XII^e siècle (Médiathèque municipale d'Arras).
- » **Images de la foi** : la Bible et les Pères de l'Église dans les manuscrits de Claivaux et du Mont-Saint-Michel (Bibliothèque municipale d'Avranches).
- » **Jeanne de France** (1464-1505), duchesse de Berry, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade (Bibliothèque municipale de Bourges).
- » **Manuscrits médiévaux** : de l'usage au trésor (Bibliothèque municipale de Lyon).
- » **Images du savoir** : une bibliothèque médiévale inspirée des Lumières (Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, Médecine).
- » **Portraits d'écrivains** : la représentation de l'auteur dans les manuscrits et les imprimés du Moyen Âge et de la première Renaissance (Bibliothèque François-Mitterrand, Poitiers).

Le Mois du Patrimoine écrit est une manifestation organisée chaque automne par les structures régionales de coopération entre bibliothèques, sous l'égide de la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB), et avec le concours du ministère de la culture et de la communication - Direction du livre et de la lecture (DLL).

ABCD (Poitou-Charentes),
ACCOLAD (Franche-Comté),
ARALD (Rhône-Alpes),
CBA (Aquitaine),
CRL Bourgogne,
CRL Centre, INTERBIBLY (Champagne-Ardenne),
NUM & LIV (Nord-Pas-de-Calais).

Renseignements

Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB)
54, boulevard Richard-Lenoir
75011-Paris
Tél : 01 43 57 85 02 / 01 43 55 54 85
Internet : www.ffcb.org



Événement

LE MOYEN ÂGE EN LUMIÈRE

Un des points forts du « *mois du patrimoine écrit* » va consister dans toute une série de productions réunies sous un titre commun, « *le Moyen-Âge en lumière* ». Titre repris pour l'édition d'un livre d'art écrit par dix historiens et historiens d'art qui sera illustré de quelque 500 enluminures tirées des fonds des bibliothèques municipales. Un DVD reprend et complète l'ouvrage ainsi qu'un Cédérom destiné aux scolaires. Cette opération a été élaborée par l'Institut d'Histoire et de Recherche des Textes avec la collaboration de la DLL et le mécénat de la Fondation des banques CIC, mécénat portant sur le livre et sur l'accroissement de la base de données « *Enluminures* ». Le livre sera édité chez Fayard et les produits multimédia par « *Nouveau Monde Multimédia* ».

A signaler également la parution aux Presses Universitaires de France du *Dictionnaire du Moyen Âge*, publié sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink.

LA SEMAINE DES CULTURES ÉTRANGÈRES À PARIS

Vingt-huit centres et instituts culturels étrangers à Paris ont pris l'initiative de créer la Semaine des cultures étrangères à Paris du 30 septembre au 6 octobre prochains. Ils ouvriront leur portes pour un parcours initiatique aux cultures du monde et proposeront plus de 100 manifestations exceptionnelles qu'il s'agisse d'expositions, de projections, de concerts ou de rencontres.

Une grande première

C'est la première fois qu'une fédération d'instituts culturels ayant à cœur la défense des cultures vivantes se crée sur une base pérenne dans une grande capitale. Pour la première fois également, des acteurs culturels vont s'unir et s'exprimer collectivement, au-delà de la diplomatie traditionnelle et des accords cadres bilatéraux.

Plus de 100 événements

Pour réaliser cette « *multilatérale de la culture* » que Robert Desbiens, le président du FICEP appelle de ses vœux, la programmation de la Semaine des cultures étrangères répond à une orientation commune : présenter l'art dans toute sa diversité (arts plastiques, littérature, cinéma, musique, théâtre) et accorder une part égale aux artistes de tradition et aux contemporains.

Une semaine pour permettre aux Parisiens de nous connaître

L'espace culturel parisien est précisément celui de l'ensemble des institutions culturelles d'une grande ville. Ce réseau forme ainsi le maillon manquant et le forum approprié pour le débat et l'action. « *Voilà pourquoi il nous est apparu opportun de l'investir et d'en faire le lieu inédit d'une multilatérale de la culture* », nous a précisé Robert Desbiens, président du FICEP. Entre l'universalité fragilisée de l'État-nation et la mondialisation induite par le marché désormais transnational, cette multilatérale place désormais la culture sur le devant de la scène publique.

Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP)

5, rue de Constantine - 75007 Paris

Tél. : 01 44 43 21 57 - E-mail : info@ficep.info

Site internet : www.ficep.info

QUELQUES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE DES CULTURES ÉTRANGÈRES À PARIS, DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2002

37 expositions

Patrimoine & découvertes : Paris-Istanbul, Fils de l'Océan-Les Dawus de Taïwan, Filles du Nil, Bonjour Monsieur Alexandre Dubcek, Madrokovska, la « Mélisande polonaise »... ;

Art moderne & contemporain : Nemeth, Trevor Gould, Rome, *entre ciel et enfer* de Marco Delogu, Le Nu dans la photographie contemporaine tchèque, Passagers en transit de 5 artistes mexicains, Portraits de Nuno Felix da Costa, D'un moi pluriel et d'une seule ombre de Leandro Berra... ;

Design & arts graphiques : Sculptural Design d'Isamu Noguchi, Uwe Loesch : affiches contre la violence de l'extrême droite, Prix d'excellence Formes suédoises...

20 concerts

Musique classique & contemporaine : Jeunes solistes roumains et finlandais, Jean Dubé et le Rubens Quartet, Astrophonia une création de Krystof Maratka, Berta Rojas & Ismael Lesdema... ;

Musique actuelle & traditionnelle : Marlène Dorcena et le Gangbe Brass Band, Paris-



Varsovie Jazz Café, jazz hongrois de Lajos Dudas et Philipp van Endert, musiques orales, Les Sons des Balkans, et chansons québécoises avec Paule-Andrée Cassidy...

Plus de 30 films, fictions & documentaires

Semaine du cinéma Kurde, rétrospective du Danois Jorgen Leth, documentaires iraniens, finlandais et syriens, courts métrages musicaux d'Aki Kaurismaki, film de Andrzej Wajda, Krzysztof Kieslowski, Peter von Bagh, Hou Hsiao-Hsien, le Brunch du court-métrage étranger au Cinéma Le Balzac...

28 rencontres littéraires et théâtrales, conférences et colloques

« Les manufactures impériales de Saint-Pétersbourg », « La mode italienne en Italie et en France », Angelina et Marina de Nancy Huston, « Hommage à Michel Certeau », Les romanciers libanais et la guerre, Tribune du théâtre, pour une découverte de nouveaux textes d'auteurs sud-américains...

Sans oublier l'art de vivre, autour de la gastronomie arménienne ou syrienne, de l'artisanat iranien, ou à l'occasion de la célébration d'un mariage kurde.